

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique du 2 juin 2015

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Vincent BRUNIERE, Nathalie AUBERT, Christophe DELAY, Audrey MONTAGNE, Françoise MONTAT, Olivier SATET, Sophie CHASTELLIÈRE.

Absents excusés : Nathalie VIOSSAT, Michel SANCHEZ pouvoir à Marcelle DEYRES, Bérénice DEGIORGI pouvoir à Audrey MONTAGNE, Alain NIETO pouvoir à Olivier SATET

Secrétaire de séance : Christian AUDEMARD

Préambule : Monsieur le maire fait observer une minute de silence à la mémoire de madame Élisabeth Moreau, agent communal, décédée prématurément le 20 avril dernier.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015, est approuvé à l'unanimité.

1) Acquisition de terrains pour l'agrandissement du cimetière communal

Monsieur le maire expose.

La diminution des places disponibles dans le cimetière de la commune et l'absence de parking-visiteurs, conduisent la municipalité à préparer un projet d'agrandissement.

Le PLU de la commune comprend un Emplacement Réservé à cet effet (ER n°7)

Le Maire a signé récemment avec les propriétaires des deux terrains concernés, des promesses de vente.

Il revient au conseil municipal d'entériner ces compromis, en autorisant le maire à passer les actes d'acquisition.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

1) Décide d'acquérir les terrains privés qui serviront à l'agrandissement du cimetière communal dans les conditions suivantes :

- le prix d'acquisition est fixé à 5 € TTC le m²,
- les surfaces nécessaires au projet seront définies au vu de l'avant-projet sommaire,
- l'ensemble des frais d'acquisition seront à la charge de la commune : honoraires de géomètre, frais notariés etc.
- le maire est autorisé à passer les différents actes et à choisir le ou les notaires chargés des formalités.

2) Définit les parcelles et les propriétaires concernés, ainsi que les surfaces en cause :

- la parcelle ZH 68, située lieu-dit Les Valettes, d'une surface de 2260 m², propriété indivise de Mme TABARD Régine, épouse ALLEMAND, et de Mme TABARD Gisèle, épouse MICHELAS.
- la parcelle ZH 69, située lieu-dit Les Valettes, d'une surface de 7000 m², propriété de M. MICHOT François.

3) Précise que le maire est autorisé à acquérir au nom de la commune les surfaces nécessaires au projet susdit, dans la limite de la surface totale des susdites parcelles.

2) Fonds de concours versé à la CCRC pour des travaux de voirie 2015

Monsieur le maire expose.

La Communauté de Communes Rhône Crussol va réaliser des travaux de voirie en dépassement des crédits 2015 affectés sur le budget communautaire à la commune de Toulaud.

Ces travaux concernent l'aménagement du carrefour des Messicoles, des travaux d'enrochement chemin de Poclary, des travaux de réfection du mur de soutènement du chemin des Huguenots suite à son récent effondrement partiel qui avait nécessité une mise en sécurité immédiate par les services de la CCRC.

Il revient au conseil municipal de décider d'attribuer ce fonds de concours sous forme de subvention d'équipement avec un montant de 110 000 € TTC. Il est précisé que cette dépense est éligible au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

1) Décide d'attribuer à la CCRC pour le financement des travaux de voirie susdits : une subvention d'équipement de 110 000 € TTC qui sera versée en deux temps :

- un acompte de 80 % à l'ordre de service,
- le solde sur présentation du Décompte Général Définitif des travaux.

2) Décide que l'amortissement obligatoire de cette subvention sera effectué en une seule fois sur l'année d'exercice budgétaire 2016.

3) Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

3) Budget communal 2015 - Décision modificative n°1

Monsieur Stéphane CHANTEPY, adjoint délégué aux finances expose.

Il convient d'abonder à hauteur de 27 000 € les crédits inscrits au budget primitif, en ce qui concerne le fonds de concours à verser à la CCRC en cofinancement des travaux de voirie 2015, pour tenir compte de travaux supplémentaires à réaliser par la CCRC hors « droits de tirage de la commune »

De plus il est proposé d'inscrire un crédit de 1500 €, nécessaire au solde des subventions versées aux particuliers par la commune pour l'OPAH 2014 (absence de crédits au BP 2015)

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative comportant les inscriptions budgétaires suivantes en **section d'investissement** :

DÉPENSES

Opération Chapitre / Article	Libellé	Montant DM	BP pour info.	BP modifié
Opération 19	Aménagement du CD 279 et du CD379	27 000	100 000	127 000
2041512	Subvention d'équipement versée aux personnes	27 000	20 000	47 000
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 500		1 500
20422	Subvention d'équipement versée aux personnes	1 500		1 500
	Total	28 500	120 000	128 500

RECETTES

Chapitre / Article	Libellé	Montant DM	BP pour info.	BP modifié
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 500	303 165	304 665
10226	Taxe d'aménagement	1 500	15 000	16 500
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			
1641	Emprunts	27 000	520 091	547 091
	Total	28 500	823 256	851 756

4) Convention d'ouverture au public de sentiers de randonnée traversant les propriétés privées

Monsieur le maire expose.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ardèche est chargé du suivi et du balisage des sentiers de randonnée. Afin de permettre l'inscription des sentiers privés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) il procède à une mise à jour des conventions de passage.

La mairie a donc reçu pour signature une convention de passage sur un chemin dont M. Jean François TRACOL est en partie propriétaire, au lieu-dit Les Benettes, à proximité de la route des Ayes (RD479).

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à signer cette convention qui prévoit comme seule obligation pour la commune de publier les arrêtés de police que le maire serait amené à prendre pour réglementer l'usage des chemins de randonnée, dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale (articles L2212-1, L2212-2 et L2213-4 du code général des collectivités territoriales)

La convention susdite est co-signée par le propriétaire privé, par le président du conseil départemental de l'Ardèche, par la présidente du comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ardèche, et le cas échéant par le président de l'établissement public intercommunal compétent.

Il est précisé que le propriétaire est tenu d'entretenir son terrain aux abords du sentier, que la signalisation revient

au comité Départemental de Randonnée Pédestre, que l'entretien du sentier devrait être effectué par la CCRC, que la réglementation à laquelle seront soumis les usagers du sentier est arrêtée par le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale.

Il est rappelé que le passage est réservé aux piétons, cyclistes et chevaux, et que les engins motorisés sont interdits sauf pour permettre aux propriétaires d'accéder à leur fond.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise le maire** à signer la convention citée en objet, portant sur le chemin privé situé sur la commune de Toulaud, au lieudit Les Benettes, qui traverse les parcelles cadastrées en section F sous les numéros 183, 184, 185 et 186 dont monsieur Jean François TRACOL est propriétaire.

- **Charge monsieur le maire** de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

5) Avis du conseil municipal sur le projet d'une centrale d'enrobage et d'une usine de fabrication d'émulsions sur la ZI de La Motte à Portes Les Valence

Monsieur le maire expose.

Dans le cadre d'une enquête publique, s'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement, l'avis du conseil municipal est sollicité, la commune de Toulaud étant située dans le périmètre de consultation et d'affichage de l'enquête qui s'est déroulée du 10 avril au 29 mai 2015 inclus.

Monsieur le Maire propose : d'émettre un avis favorable, après examen du dossier d'enquête qui n'appelle aucune observation particulière.

Le conseil municipal, à l'unanimité sauf 1 abstention, **émet un avis favorable** au projet de mise en service d'une centrale d'enrobage et d'une usine de fabrication d'émulsions sur la ZI de La Motte à Portes Les Valence.

6) Questions et informations diverses

1) Point sur les travaux par Christian Audemard

- Bâtiment de la Cure : un diagnostic avant travaux sera effectué demain 3 juin 2015. Le projet d'aménagement est toujours à l'étude.

- Travaux 2015 de réhabilitation du bâtiment de l'école élémentaire

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant total HT de 281338 € alors que le coût d'objectif fixé par l'économiste était de 300000 €. Il faudra prévoir environ 19000 € de travaux complémentaires, notamment pour la surélévation du toit afin que l'ascenseur débouche sur les combles dans le local des archives.

- Monsieur Jean-Noël Chantre, demande si la fréquence de l'usage des archives justifie le surcoût estimé à 8000 € HT. Pour M. Audemard, sans aucun doute au regard du coût global des travaux et sachant que les archives devenant mieux accessibles seront forcément plus utilisées.

- M. Olivier Satet rappelle que le coût prévisionnel total de l'opération approuvé par le conseil municipal était de 350000 € HT (délibération du 11 février 2015).

Il est précisé que ce montant fixé au niveau de l'avant-projet sommaire destiné aux dossiers de demande de subventions, comprend 300000 € de travaux, 21000 € de maîtrise d'œuvre, 4000 € de missions de contrôle technique et SPS, et 25000 € pour couvrir les imprévus.

- Mme Sophie Chastellière demande quelles sont les subventions accordées.

La commune a obtenu une DETR de 105000 € (taux de 30%), a demandé au département une subvention au titre des « projets Ardèche durable » et à l'État une subvention exceptionnelle par l'intermédiaire du député Olivier Dussopt.

2) Budget communal : emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne négocié par Stéphane Chantepy

Prêt à taux fixe de 1,63% (ramené à 1,56% par le paiement anticipé de la 1^{ère} échéance), remboursable en 20 annuités, pour un coût total de 348 997 €.

3) Parc éolien sur la commune de Saint-Georges Les Bains

Dans le cadre de l'enquête publique, le conseil municipal de Toulaud réuni le 4 novembre 2014 avait donné un avis favorable. Le Préfet de l'Ardèche informe les communes consultées que par arrêté du 8 avril 2015

l'autorisation d'exploiter a été donnée à la Société « Parc éolien de la Planèze »

M. Audemard souligne que la société exploitante est une filiale à 100% de la CNR, que la production d'électricité devrait atteindre 27 millions de KW/h par an (la consommation annuelle d'un particulier est d'environ 10 000 KW/h par an). Les 5 éoliennes seront visibles du col des Ayes mais pas du village.

Le câble de raccordement du parc au poste de Guilherand-Granges passera par notre commune, il sera enfoui en totalité.

4) Formation des élus : formation ambrosie suivie par JN Chantre

M. Jean-Noël Chantre, en tant que « référent ambrosie » de la commune, a suivi le 29 mai 2015 une formation organisée par le CNFPT. Le formateur a insisté sur l'importance de cette plante invasive en région Rhône Alpes et sur le caractère très allergisant de l'ambrosie qui constitue donc un enjeu de santé publique. L'objectif poursuivi est d'éradiquer cette plante qui doit être de préférence arrachée, ou au moins coupée si possible juste avant sa floraison vers la fin du mois de juillet. La suppression au bord des routes et dans les champs est problématique.

Le signalement de présence d'ambrosie peut se faire sur internet « WWW.signalement-ambrosie.fr » ou en contactant le référent ambrosie. Il serait souhaitable de désigner également un référent ambrosie au niveau intercommunal, soit de la CCRC.

5) **Logements communaux** : un des 2 logements de la rue du Temple sera libéré le 31 août prochain, les candidatures sont à adresser à monsieur le maire chargé de l'attribution.

6) Marchand ambulant sur le parking de la rue des associations.

Depuis cette semaine le maire a autorisé une marchande, qui confectionne elle-même ses mets de restauration rapide, à s'installer tous les lundis à partir de 17h30.

7) Point sur l'intercommunalité par Patrice Pommaret

- Changement de président à la tête de l'exécutif de la CCRC : M. Darnaud démissionnaire, maire de Guilherand-Granges, serait remplacé par M. Dubay, maire de Saint-Péray.

- Programme Local d'Habitat : le PLH qui définira pour 6 ans les objectifs de construction de logements de 2016 à 2021, sera voté par le conseil communautaire d'ici la fin de l'année, puis sera soumis officiellement à l'avis des conseils municipaux. Le projet distingue différents secteurs et fixe pour chacun d'eux un nombre limité de nouveaux logements par type de logement (collectif - individuel groupé - individuel pur). Toulaud est classé en pôle périurbain. La production maximale entre 2016 et 2021 sera de 78 logements (sur les 1326 logements prévus sur la totalité des communes de la CCRC) dont 20 % d'habitat collectif, 45% d'individuel groupé et 35% d'individuel pur, avec 20% de logements sociaux (soit 15 sur la période).

- SYTRAD : la CCRC a demandé à rencontrer le président et le directeur, pour leur faire part du mécontentement engendré par l'augmentation des coûts de traitement des déchets et connaître les objectifs futurs.

- SITVOM Rhône Eyrieux : suite à sa dissolution au 1^{er} janvier 2015, les comptes ont été clôturés, un reliquat de 120 000 sera versé à la CCRC, ce qui montre que ce syndicat était bien géré.

- Ramassage des ordures ménagères : il resterait à Toulaud, encore une trentaine de poubelles individuelles non conformes pour le relevage automatique. Il est urgent que les habitants concernés se mettent aux normes sinon leurs ordures ménagères ne seront plus collectées.

- Sécurisation des falaises de Crussol : un système d'alarme a été installé, la CCRC va racheter les terrains nécessaires aux travaux de protection des habitations.

- Développement économique : la CCRC a lancé simultanément 2 études sur son territoire afin de mieux cerner les attentes, les besoins, les priorités...

- Crussol en fêtes : ce sera les 27 et 28 juin.

8) Informations Toulaudaises

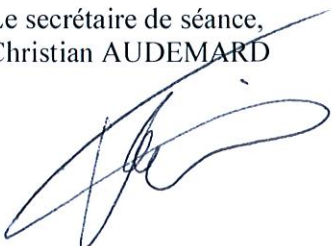
- Toulaud Infos : un nouveau numéro sera distribué le samedi 20 et le dimanche 21 juin, avec le « Rhône Crussol infos » et une brochure de Valence Romans Déplacements (VRD)

- Marché des producteurs locaux « place des Mûriers » à Toulaud : les samedis 28 juin, 19 juillet et 25 octobre.

Il sera proposé aux associations toulaudaises de tenir une buvette, les jeunes agriculteurs feront une animation et une dégustation lors de la rencontre de fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Christian AUDEMARD



Le Maire,
Christophe CHANTRE

